

Allocution de M. Bernard Vouga, nouveau président de la section romande de l'USAL

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **44 (1971)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Allocution de M. Bernard Vouga

nouveau président de la Section romande
de l'USAL

25

Ce n'est pas le moindre des honneurs que de succéder à des personnalités aussi éminentes que MM. Arthur Freymond, Frédéric Gilliard et Arthur Maret. Je devrais en toute bonne foi décliner l'honneur qui m'échoit et demander que l'on confie à d'autres plus expérimentés une telle responsabilité, cela d'autant plus que l'USAL et sa section romande vont se trouver devant un moment important de leur existence, du fait de l'acuité prise par les problèmes du logement. Et pourtant ce qui me pousse à accepter quand même c'est précisément l'espoir que l'ampleur même de la tâche suscitera chez nous et peut-être aussi chez moi les ressources nécessaires pour l'affronter.

Une chose est en tout cas certaine, notre société se trouve aujourd'hui placée devant un véritable défi: nos connaissances, nos techniques sont de plus en plus perfectionnées, la productivité ne cesse d'augmenter, la prospérité s'étend toujours plus et pourtant nous ne parvenons décidément pas à résoudre de manière satisfaisante le problème fondamental du logement, celui qui intéresse au premier titre la totalité des familles.

Non seulement ce que l'on appelle la crise du logement s'installe en permanence dans les agglomérations urbaines, mais elle tend à s'aggraver, c'est-à-dire que l'offre correspond de moins en moins à la demande, aussi bien sur le plan quantitatif et qualitatif. Cette contradiction est devenue même si évidente qu'elle a finalement fait l'objet d'une proposition de modification constitutionnelle et qu'on s'est enfin rendu compte qu'elle constituait un problème *permanent*, nécessitant la mise en œuvre permanente de nouveaux moyens d'action.

Ce défi adressé à notre société devra certes être relevé par l'action concertée de tous les milieux intéressés: pouvoirs publics, aménagistes, propriétaires, urbanistes, financiers, architectes, constructeurs, locataires, mais il est non moins certain qu'il s'adresse au tout premier chef aux coopérateurs.

A la pénurie, il n'y a en effet d'autre remède que la construction d'un nombre de logements suffisant pour assainir *durablement* le marché, et rétablir *durablement* l'équilibre entre l'offre et la demande.

Or depuis vingt-cinq ans la preuve est faite qu'on ne peut pas demander à la seule initiative privée, dans l'état actuel de la situation économique, de combler le retard continuuel sans lequel les prix reprendraient des allures normales. Le mécanisme de la promotion immobilière est ainsi fait que se réalisent seulement les opérations où les risques

sont admissibles. Ces opérations ne sont jamais les meilleurs sous l'angle social.

La seule manière de sortir de ce cercle vicieux, c'est de combler cette frange permanente, c'est de mettre sur le marché des logements soumis à des contraintes moins excessives du capital, c'est-à-dire dont le financement soit garanti par d'autres moyens et cela en nombre suffisant pour que la concurrence se mette à jouer réellement. C'est évidemment le rôle des coopératives qui ont fait leurs preuves sur le plan de la sécurité et qui sont libérées du souci du profit.

Une telle action doit non seulement avoir pour résultat de stabiliser les prix des loyers de façon durable, mais aussi – et cela est tout aussi important – de pousser la recherche de la qualité, de stimuler l'imagination et d'amener la promotion immobilière, mise en concurrence, à remplacer le faux luxe par la recherche de la qualité réelle, basée sur une analyse de la vie.

Je me permets d'insister sur cet aspect trop rarement évoqué. La situation de pénurie entretient en effet deux maladies endémiques qui coexistent parfaitement, bien qu'étant contradictoires: la misère des loyers mais aussi la misère de la qualité. Entendons-nous bien sur la qualité. Elle peut paraître suffisante, en tout cas suffisante pour trouver preneur puisque aussi bien les gens n'ont pas le choix. Et souvent même les gens sont si contents d'être logés qu'ils finissent tout simplement par se persuader alors qu'en *réalité*, si on analyse ce qui serait vraiment nécessaire à une vie de famille complète, on doit constater qu'on n'a guère réalisé de progrès sur le plan de la conception du logement depuis des siècles, mis à part ce qu'on est convenu d'appeler le confort moderne et quelques gadgets dérisoires. Mais qu'importe puisque de toute façon tout finit par se remplir.

Je suis convaincu que la lutte contre la pénurie de logements et contre les loyers excessifs ne fait en réalité que masquer un deuxième objectif qui est encore plus important, la lutte pour une véritable amélioration du logement et de ses prolongements.

C'est à cette tâche difficile, mais combien passionnante, que nous sommes confrontés. Difficile certes, mais n'oublions pas que la situation évolue et que l'on sent se dessiner peu à peu des perspectives, des transformations dans les esprits et les habitudes, des nouvelles exigences qui annoncent des solutions possibles et qu'il nous faudra étudier.

Est-ce que l'USAL saura tenir le rôle qui lui est imparti

dans cette aventure passionnante qui s'annonce à nous? Si nous en doutons, reprenons courage en considérant l'exemple de ceux qui nous ont montré le chemin dans d'autres circonstances et c'est l'occasion pour moi de rendre maintenant un hommage sincère à notre président sortant et de dire combien nous lui sommes tous reconnaissants pour la leçon qu'il nous a donnée et qu'il continue de nous donner d'une attitude exemplaire devant les problèmes difficiles qui se posent au mouvement coopératif.

Je ne suis pas membre de l'USAL depuis très longtemps et de ce fait je n'ai eu au fond que relativement peu l'occasion de collaborer avec notre président. D'autres pourraient témoigner bien mieux que moi de ses mérites et particulièrement ceux qui sont sur la brèche avec lui depuis les temps héroïques de notre section. Ils pourraient dire tout ce qu'il a apporté à notre union grâce à sa profonde connaissance des mécanismes économiques, grâce à sa lucidité jamais en défaut devant l'évolution sociale et les décisions politiques, étayée par une analyse permanente, clairvoyante et attentive du marché du logement, de ses lacunes, de ses erreurs, de ses espoirs.

Ils pourraient dire aussi la persévérance et le courage dont

il a fait preuve pour intervenir sans cesse quand il le fallait, pour insister toujours sur la nécessité de reconnaître le caractère permanent du problème du logement, enfin admis aujourd'hui, pour dénoncer les insuffisances avec autant de pertinence que d'opiniâtreté.

De plus, sous sa présidence, notre section s'est considérablement renforcée, a vu se joindre à nous nombre de nouvelles coopératives, de collectivités publiques, nos amis valaisans et maintenant ceux du Jura bernois, chez qui nous sommes heureux d'être pour la première fois aujourd'hui.

Mais permettez-moi aussi de témoigner de l'exemple qu'il nous donne sur le plan des qualités humaines.

Nous ne pouvons qu'être impressionnés par un alliage aussi rare de modestie et de compétence, de simplicité et d'efficacité, par autant de désintéressement avec autant d'expérience, d'indépendance d'esprit et de culture, de courage et de sérénité.

Au nom de tous, je vous exprime ici, Monsieur le Président, notre gratitude pour toute votre activité à la tête de notre section pendant un quart de siècle et souhaite que vous nous assistiez encore longtemps de votre appui et de votre expérience au sein du comité.

Faut-il attendre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire?

Le Conseil communal de Wolfhalden dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures s'est vu refuser les crédits qu'il souhaitait consacrer à l'étude d'un plan d'aménagement local. Les citoyens se sont opposés à ce projet lors du vote du 15 novembre 1970. Trois jours après cette décision, le Conseil communal adressa à la population la lettre suivante: «La majorité de nos électeurs ont refusé, dimanche dernier, de voter des crédits se montant à 13 000 fr. (somme ne comprenant pas les subventions fédérales et cantonales). Ils s'opposent ainsi à la réalisation d'un aménagement local de notre commune. Les efforts du Conseil communal qui souhaitait le développement pensé et harmonieux de notre territoire aboutissent à une impasse...»

Pourquoi cet échec, alors que la population avait pu prendre part à plusieurs séances d'information? On dit que l'argument: «Pourquoi ne pas attendre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire», avancé à la dernière minute, aurait eu une influence sur le vote.

Cet argument, même s'il était bien intentionné, est faux. La loi fédérale en préparation ne déchargera pas les communes de leurs tâches concernant la planification de leur développement. Elle ne peut pas confier ce travail à une autre instance. Le principe qui veut que les décisions pour la planification doivent être prises là où les problèmes se posent, restera valable. L'aménagement local devra s'insérer dans les cadres régionaux et cantonaux. Déjà aujourd'hui les communes qui se préoccupent de leur avenir s'appliquent à travailler dans ce but, pour autant que les communes voisines et le canton aient déjà défini leurs intentions.

La commune qui attend passivement la loi fédérale perd un temps précieux. Cette loi, malgré le travail intensif de l'Administration fédérale, n'aura pas un effet dans l'immédiat. Mais d'ici là des décisions erronées pourraient être prises et venir compromettre le développement futur des communes.

ASPAN